

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 30, rue du Moulin à Sprinkange se caractérise comme suit :

La ferme (GEN) sise 30, rue du Moulin est implantée en plein centre de la petite localité de Sprinkange (LHU). Il s'agit d'une maison d'habitation flanquée de part et d'autre par diverses annexes agricoles de façon à former un L donnant sur une avant-cour/place (TYP). Les bases de la ferme remontent au XVIII^e siècle, puisqu'elle est déjà visible sur la carte de Ferraris (1771-1778). Sur le premier plan cadastral de 1823 on reconnaît aussi la ferme, bien que à cette époque les annexes à gauche de la maison ne sont pas encore en place, en tout cas pas la partie implantée en retour d'équerre (EVO).

La maison d'habitation est la partie la plus ancienne de l'ensemble. Elle présente toutes les caractéristiques d'une maison baroque du XVIII^e siècle tel que le gabarit ou les formes et la disposition des ouvertures. En effet, l'immeuble s'élève sur deux niveaux et demi et est divisée de manière régulière en trois travées d'ouvertures. Les encadrements des baies sont en pierre de taille avec un arc segmentaire (AUT/PDR). Celui de l'entrée principale est plus élaboré puisqu'il est profilé avec des crossettes supérieures. Au-dessus de l'entrée une petite niche en pierre abrite une statuette en pierre représentant St Martin (AUT/PDR). La façade postérieure présente par ailleurs une composition très semblable à celle de la façade avant, avec les mêmes encadrements, aussi bien pour les fenêtres que pour la porte d'accès (AUT/PDR). Malheureusement une partie de la façade postérieure s'est écroulé récemment. La maison conserve non seulement sa structure bâtie d'origine, dont les murs porteurs, les divisons verticales et horizontales ainsi que le fumoir (Haascht), mais elle a également conservé des éléments historiques tels que : des revêtements de sol en carrelage et en bois, des portes avec chambranles en en bois, des armoires encastrées, un évier encastré en schiste ou encore un escalier en bois avec sa rampe en ferronnerie. (AUT/PDR)

L'annexe agricole adossée à droite à la maison a partiellement été reconstruite après un incendie au début du XX^e siècle¹ (EVO). Néanmoins elle conserve son aspect typique de ce genre de construction, notamment par son gabarit et ses diverses ouvertures. Ainsi, la façade principale présente un grand portail de grange en arc surbaissé, des portes et fenêtres pour accéder et aérer/illuminer les étables ainsi que des trous de ventilation pour la grange (GEN/AUT/PDR). Toutes ses ouvertures présentent des encadrements en pierre naturelle. La façade postérieure de cette grande annexe présente des ouvertures semblables à celle de la façade avant. Les autres annexes, de taille plus petite sont construites, comme la maison et la grande grange/étable en moellons et présentent diverses ouvertures avec des encadrements en pierre ou en briques (GEN/AUT/PDR).

¹ Renseignement reçu sur place par un des propriétaires en date du 22 décembre 2023.

L'ancienne ferme est un témoin remarquable du patrimoine bâti de la localité de Sprinkange, mais également au niveau national, aussi bien par son âge, que par sa taille et sa qualité architecturale. Témoignant de l'architecture traditionnelle (rurale), l'ensemble présente d'un point de vue historique, architectural et urbanistique l'immeuble présente un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire locale, d'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise 30, rue du Moulin à Sprinkange (no cadastral 2297/2836).

Présent(e)s : Almedina Becirovic, Gaetano Castellana, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes, Silvia Martins.

Luxembourg, le 24 janvier 2024